

1. Rapport amiante

 TAVILLON BOIS TAVILLON-BOIS & AMIANTE Hervé Schopfer Ch. De la Mosse 27 1660 Ch-d'Oex Tél: 026 ... Portable: 079 253 82 60 herve.schopfer@bluewin.ch	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante "Diagnostic avant travaux"			
Identification du bâtiment: Nom : Habitation Lieu: Route de Brison 3 Propriétaire: Gorge Julien Parcelle: 1952/ Cne d'Ormont-Dessus	RAPPORT N° : VD 2023 / No Camac 227 233 <table border="1" data-bbox="694 589 1492 651"> <tr> <td data-bbox="694 589 1203 651">Dossier no:</td> <td data-bbox="1203 589 1492 651">586</td> </tr> </table> Pages 24 / 24 Donneur d'ordre: Nom: Julien Gorge Adresse: Route de Brison No 3 CH 1864 Vers l'Eglise		Dossier no:	586
Dossier no:	586			
Contact: Julien Gorge	Date de la demande: 20.03.2023			
Etendue de la mission de diagnostic: Bâtiment no d'assurance: ECA 777 No Egid: 28008 3148 Mise à jour ou complément d'un diagnostic précédent: ☒ Non ☐ Oui Si oui, préciser les références du rapport initial:				
Diagnosticueur amiante: Nom: Schopfer Prénom Hervé Fonction: Expert amiante Rapport: ☒ Final ☐ Partiel Date d'émission: 28.08.2023 Visa: Visa de la direction: Accompagnateur: x Le présent diagnostic doit être dans l'immeuble pendant les travaux. Le désamiantage doit se faire selon les normes en vigueur, ainsi que la mise à jour du dossier. Un diagnostic après travaux peut-être exigé.				
Laboratoire d'analyses : Analysis Nom : Eckweg 8a Adresse : 2504 Bienne				

2. Sommaire

Données administratives		
1.	Rapport amiante	1
2.	Sommaire	2
3.	Identification du rapport	3
Rapport de la visite		
4.	Remarques générales - Diagnostic	4
5.	Réserve	5
Conclusions du rapport		
6.	Résultats Analysis	6
7.	Plan géographique	7
8.	Conclusions du rapport	8
9.	Annexes et fin	9
10.	Liste de matériaux ou installation susceptibles de contenir de l'Amiante	10
11.	Tableau de repérage	11
13.	Fiche MCA Mastic fenêtres	12
14.	Fiche MCA Plaques protectrice	13
20.	Fiche d'identification MCA Sous-Sol	14
21.	Fiche d'identification MCA Rez	15
22.	Fiche d'identification MCA Rez	16
23.	Fiche d'identification MCA Combles et Toiture	17
30	Plan et Croquis	18
31.	Sous-Sol	19
32.	Rez	20
33.	Combles et toiture	21
40	PCB	22
50	Filière d'évacuation	
51	Calcul des risques	23
52	Filière d'évacuation	24

3. Identification du rapport

Titre du rapport: Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.
"Diagnostic avant-travaux "

No d'identification du rapport : A 11 / VD, version 5

Type de diagnostic: "Diagnostic avant-travaux"

Expert en amiante ayant réalisé
La mission : Hervé SCHOPFER

Fonction: Expert amiante

Visa:

Laboratoire d'analyse: Analysis

Date de l'émission: 28.08.2023

Accompagnateur: -----

Donneur d'ordre: Julien Gorge

Adresse du donneur d'ordre: Route de Brison No 3
CH 1864 Vers l'Eglise

Bâtiment objet du repérage: Habitation no d'assurance ECA 777

Date de la construction: 1810

Adresse : Route de Brison 3
1864 Vers l'Eglise

Propriétaire: Julien Gorge

Etendue de la mission du repérage: Tout le Bâtiment

Le repérage porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles de contenir de l'amiante, faiblement agglomérés ou non, installés dans les parties du bâtiment affectées par les travaux. Ceux-ci comportent :

Ce rapport a été établi conformément au "Cahier des charges du diagnostic amiante" de l'Association Suisse des Consultants Amiante (ASCA), version 1.5 du 14 février 2022(entrée en vigueur le 1 mars 2022).

L'évaluation du risque est déterminée selon le document FACH »Amiante dans les locaux »: détermination de l'urgence des mesures à prendre, version Juillet 2008.

4. Remarques générales – Diagnostic

I. La mission de diagnostic comprend:

- 1) L'inspection visuelle des composants de construction, afin d'y rechercher les différents matériaux et installations susceptibles de contenir de l'amiante.
- 2) Des sondages de type non destructif, permettant d'accéder visuellement aux produits et installations recherchés.
- 3) Le classement des matériaux et produits repérés selon leurs caractéristiques, en vue de réaliser un échantillonnage.
- 4) Des prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les connaissances de l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.
- 5) L'identification de l'état de conservation ou de dégradation des matériaux et produits contenant de l'amiante et l'éventuel risque lié à la présence d'amiante pour les occupants.

II. II. La date de la visite préalable et le nom de l'accompagnateur:

La visite s'est déroulée le 28 mars 2023

En présence de : ...

III. La date de la mission de repérage:

Les visites de repérages des matériaux et installations contenant de l'amiante ont eu lieu le: 28 mars 2023

IV. La liste des locaux visités:

L'habitation visitée est signalée sur le plan schématique annexé (pages 19 à 21)

V. Les écarts identifiés par rapport au cahier des charges:

Néant

VI. Les conditions observées, au moment du prélèvement, susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats d'analyse:

Rien à signaler

5. Réserves

I. Liste des locaux non visités :

Les locaux non visités sont signalés par une fiche et sur les plans.

II. Réserve : Aucune

Localisation: voir plan

III. Attention:

Les locaux faisant l'objet d'une réserve devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ces locaux avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6. Résultats Analysis

analysis

N° commande:

EDF-507

Date & lieu d'analyse:

03.04.2023

Biel-Bienne

A L'ATTENTION DE →

Tavillon bois et Amiante

Schopfer Hervé

Chemin de la Mosse 27

1660 Château-d'Oex

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

Gorge / Vers l'Eglise

DATE DE RÉCEPTION →

31.03.2023

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, accrédité ISO/IEC 17025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

No 13 / Mastic fenêtres

• **Amiante détecté** (Chrysotile)

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Biel-Bienne, le 04.04.2023

Signature:



Analysis Lab SA | Bahnhofstrasse 54 | 2502 Biel/Bienne (CH)
+ 41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysis-lab.ch

1 / 1

7. Plan cadastral



Guichet cartographique cantonal



1:500

Commune de Ormont-dessus / Parcelle 1952

Date: 20.08.2023

8. Conclusion du rapport

I. Situation du bâtiment à la date du diagnostic.

- ☐ Aucun matériau ou installation susceptible de contenir de l'amiante n'a été repéré.
- ☐ Des flocages / des calorifugeages / des faux-plafonds sans amiante ont été repérés.
- ☒ Il a été repéré des matériaux ou des installations susceptibles de contenir de l'amiante, pour lesquelles des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées. Ceux-ci sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut. No 4.
- ☐ Le diagnostic demandé ne concerne qu'une partie du bâtiment.
- ☐ Des locaux n'ont pas été diagnostiqués, faute d'accessibilité.
- ☐ Il n'a pas été repéré des matériaux contenant de l'amiante faiblement agglomérés.
- ☒ Il a été repéré des flocages (F) / des calorifugeages (C) / des faux-plafonds (F-P) / d'autres matériaux faiblement agglomérés (FA) / des sols (SOL) / d'autres matériaux fortement agglomérés (NFA), contenant de l'amiante.

No 3 Mastic fenêtres

No 4 Plaques protectrices

- ☐ Des locaux présentent une situation potentiellement dangereuse pour les occupants, selon les résultats des mesures de l'air (indiquer les résultats).
- ☐ Une nouvelle évaluation du risque et l'urgence d'assainir des matériaux contenant de l'amiante doit être effectuée au plus tard en (indiquer l'année).
- ☒ Les matériaux contenant de l'amiante MCA repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes personnes devant intervenir sur ou à proximité des MCA (Directives CFST 6503 ch 5.5).
- ☐ Indiquer les locaux pour lesquels la situation est considérée comme potentiellement dangereuse pour les occupants. Sont également indiquées les mesures urgentes qui ont été prises ou qui sont à prendre (mesures de concentration de fibres d'amiante dans l'air selon la norme VDI 3492, information au donneur ou aux autorités, évacuation, etc....) avec les dates et les délais.

9. Annexes et fin

Pas d'annexes

Il est important de lire le dossier.

D'informer les acteurs du Chantier sur la présence de l'amiante...

Et de respecter les normes en vigueur.

Nature des Travaux : Assainissement

Remarque No 1 :

Les travaux doivent être réalisés par des personnes formées à la dépose d'amiante fortement aggloméré. (Concerne éléments en fibrociment)
(Chapitre 2.11 du cahier des charges de l'ASCA version 1.3.1 du 29 juin 2018).

Remarque No 2 :

En cas de découverte de matériaux douteux en avertir le diagnostiqueur

Exemple : des éternits en sous toiture

Des carrelages cachés.....etc.



11 Tableau de repérage

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☒ 3 Mastic fenêtres
- ☒ 4 Plaque protectrice
- ☐ 5
- ☐ 6
- ☐ 13
- ☒ 22 Colle a carrelage pose 2006 (Facture à dispo chez propriétaire)

13 MCA Mastic fenêtres

Fiche d'identification MCA N°1 (CALCUL DU RISQUE SELON FACH)

DESCRIPTION DU MATERIAU ET EMPLACEMENT : Mastic fenêtre		Date du repérage: 28/03/2023
N° Sondage 3	Etage: Rez et 1er.	Local : Voir plan
		
PRESENCE D'AMIANTE:	X SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE	
PRELEVEMENT:	NON	X Oui
TYPE DE MATERIAU : ☐ FA (faiblement aggloméré) ☒ NFA (fortement aggloméré)	N° de prélèvement : No 13	
	Quantité : env 15 fenêtres	

1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE			
Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		évaluation
1a) Teneur en amiante degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	
	Fortement aggloméré	1	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	1
	Aucune influence extérieure	0	
TOTAL = EVALUATION GLOBALE DU MATERIAU			2

2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE ET EXPOSITION					
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériaux contenant de l'amiante				
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné		
	Régulière, par des enfants des adolescents ou des sportifs	A	A	B	A
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C	
Occasionnelle ou rare	B	C	C		

3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE				
Evaluation matériau	Risque de libération d'amiante			
	A	B	C	
	≤ 1	III	III	
	2	II	II	II
	3	I	II	
≥ 4	I	I	I	

DEGRE D'URGENCE	MESURES A PRENDRE	
I Ordonner l'assainissement	-Lancer immédiatement les travaux d'assainissement. -Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.	
II Recommander des mesures d'assainissement	-Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres trav. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.	✓
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	-Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.	

Toute intervention sur le MCA doit être réalisée par une entreprise spécialisée respectant les prescriptions de la directive CFST N°6503 (déc.2008)

14 Fiche MCA plaques protectrices

Fiche d'identification MCA N°2 (CALCUL DU RISQUE SELON FACH)

DESCRIPTION DU MATERIAU ET EMPLACEMENT : Plaques protectrices		Date du repérage: 28/03/2023	
N° Sondage 4	Etage: Rez	Locaux : Cuisine	
			
PRESENCE D'AMIANTE:	SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE		☒ SUITE A DECISION DE L'EXPERT
PRELEVEMENT:	☒ NON	OUI	N° de prélèvement: Am par défaut
TYPE DE MATERIAU : ☐ FA (faiblement aggloméré) ☒ NFA (fortement aggloméré)			Quantité : Estimé à 2m2

1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE			
Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		évaluation
1a) Teneur en amiante degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	
	Fortement aggloméré	1	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	1
	Aucune influence extérieure	0	
TOTAL = EVALUATION GLOBALE DU MATERIAU			2

2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE ET EXPOSITION				
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériaux contenant de l'amiante			
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné	
Régulière, par des enfants des adolescents ou des sportifs	A	A	B	A
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C	
Occasionnelle ou rare	B	C	C	

3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE				
Evaluation matériau		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	II
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

DEGRE D'URGENCE	MESURES A PRENDRE
I Ordonner l'assainissement	-Lancer immédiatement les travaux d'assainissement. -Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.
II Recommander des mesures d'assainissement	-Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans. -Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	-Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Toute intervention sur le MCA doit être réalisée par une entreprise spécialisée respectant les prescriptions de la directive CFST N°6503 (déc.2008)

20 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER										BATIMENT : Habitation Gorge - RAPPORT A17/VD.011, version 5.0																		
Accompagnateur: --										Adresse : Route de Brison No 3- 1864 Vers l'Eglise																		
Date : 28/03/2023										Nombre de prélèvements totaux : 1					Nbre de prélèvements sans amiante : 0													
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K										L	m	n						
Etage	Lieu/Local	Sondage N° ou Prélèvement N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiant A/N/R	Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH										MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations / Remarques						
										1 ère étape				2 ème étape			3 ème étape											
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE											
										TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3	ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1	INFLUENCES EXTERIEURES 0/1	EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C	ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF	EVALUATION DU RISQUE	I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT						II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT			III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT		
										Total																		
Sous-sol	Mazout / cite		Sol			19	N	N	EXP																Béton			
			Paroi			19	N	N	EXP																Mur			
			Plafond			19	N	N	EXP																Bois			
	Cave et Che																								Rien à signaler			
	Sous.Sol																								Rien à + signaler			

F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

21 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER										BATIMENT : Habitation Gorge - RAPPORT A17/VD.011, version 5.0																	
Accompagnateur: --										Adresse : Route de Brison No 3 - 1864 Vestr Eglise																	
Date : 28/03/2023										Nombre de prélèvements totaux : 1					Nbre de prélèvements sans amiante : 0												
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K										L	m	n					
Etage	Lieu/Local	Sondage N° ou Prélèvement N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiant A/N/R	Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH										MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations / Remarques					
										1 ère étape				2 ème étape			3 ème étape										
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE										
										TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3	ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1	INFLUENCES EXTERIEURES 0/1	EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C	ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF	EVALUATION DU RISQUE	I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT						II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT	III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT			
Rez	Dep et		Sol			20	N	N	EXP																Rien à signaler		
			Paroi			20	N	N	EXP																		
			Plafond			20	N	N	EXP																		
	Bain	3	2 Fenêtres	NFA	13	20	N	A	EXP	1	0	1	2	A	FAC	II		✓								Similitude	
		22	Sol			20	N	N	EXP																	Pose 2006	
		22	Paroi			20	N	N	EXP																	Pose 2006	
	Cuisine		Plafond			20	N	N	EXP																		Bois
			Sol			20	N	N	EXP																		Tapis
			Paroi			20	N	N	EXP																		Bois
		3	3 Fenêtres	NFA	13	20	N	A	EXP	1	0	1	2	A	FAC	II		✓								Similitude	
		4	Plaques protec	NFA	14	20	N	A	EXP	1	1	0	2	A	FAC	II		✓								Similitude	
			Plafond			20	N	N	EXP																		Bois

F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

22 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER										BATIMENT : Habitation Gorge - RAPPORT A17/VD.011, version 5.0														
Accompagnateur: --										Adresse : Route de Brison No 3- 1864 Vers l eglise														
Date : 28/03/2023										Nombre de prélèvements totaux : 1					Nbre de prélèvements sans amiante : 0									
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K							L	m	n					
Etage	Lieu/Local	Sondage N° ou Prélèvement N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiante A/N/R	Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH										MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations / Remarques		
										1 ère étape				2 ème étape			3 ème étape							
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE							
										TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3	ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1	INFLUENCES EXTERIEURES 0/1	EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C	ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF	EVALUATION DU RISQUE	I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT						II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT	III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT
Rez	Séjour		Sol			20	N	N	EXP											Bois				
			Paroi			20	N	N	EXP											Bois ou Mur				
			Plafond			20	N	N	EXP											Bois				
		13	3 Fenêtres	NFA	13	20	N	A	LAB	1	0	1	2	A	FAC	II		✓		Photo No 6066				
	Chambre		Sol			20	N	N	EXP											Tapis				
			Paroi			20	N	N	EXP											Bois				
			Plafond			20	N	N	EXP											Bois				
		3	3 Fenêtres	NFA	13	20	N	A	EXP	1	0	1	2	A	FAC	II		✓		Amiante par défaut				
	Dépendance		Sol			20	N	N	EXP											Bois				
			Paroi			20	N	N	EXP											Bois				
			Plafond			20	N	N	EXP											Bois				

F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

23 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER										BATIMENT : Habitation / Gorge- RAPPORT A17/VD.011, version 5.0															
Accompagnateur: -										Adresse : Route de l'Hongrin No 3 - 1864 Vers l'Eglise															
Date : 28/03/2023										Nombre de prélèvements totaux : 1					Nombre de prélève. sans amiante : 0										
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K					L	m	n								
Etage	Lieu/Local	Sondage N° et prélèvement N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiante A/N/R	Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH										M ESURE VDI O/N	T AUX DE FAR/m3	O bservations / R emarques			
										1 ère étape				2 ème étape			3 ème étape								
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE								
										TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3				TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C			ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF						EVALUATION DU RISQUE		
										ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1				INFLUENCES EXTERIEURES 0/1			I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT						II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT		
EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX				EVALUATION DU RISQUE			III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT																		
Total																									
Toiture	Combles	Chambres	Sol			21	N	N	EXP											Bois					
			Paroi			21	N	N	EXP											Bois					
			Plafond			21	N	N	EXP											Bois					
			3 2 Fenêtres	NFA	13	21	N	A	EXP	1	0	1	2	A	FAC	II		✓		Similitude					
	Grange																			Rien à signaler					
Toit		Chevrans			21	N	N	EXP											Bois						
		Lattage			21	N	N	EXP											Bois						
		Toit			21	N	N	EXP											Tôle						

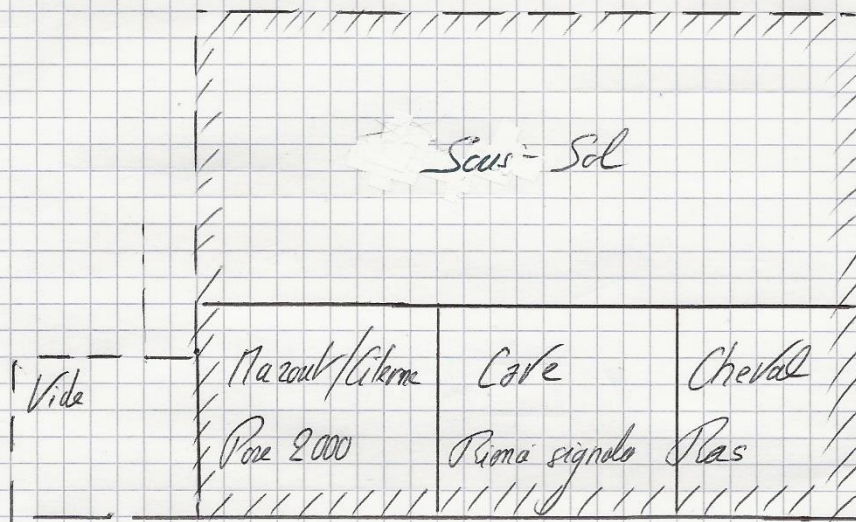
F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

30. Plans et croquis



Commune de Ormont - Dessus / Parcelle 1952 ^{avril 2023}

Recherche d'Amiante sur habitation N° 777



Vue en Plan Du Sous-sol

Légende:

En Rouge: Les matériaux
contenant des Mca

En Vert Mca Retire

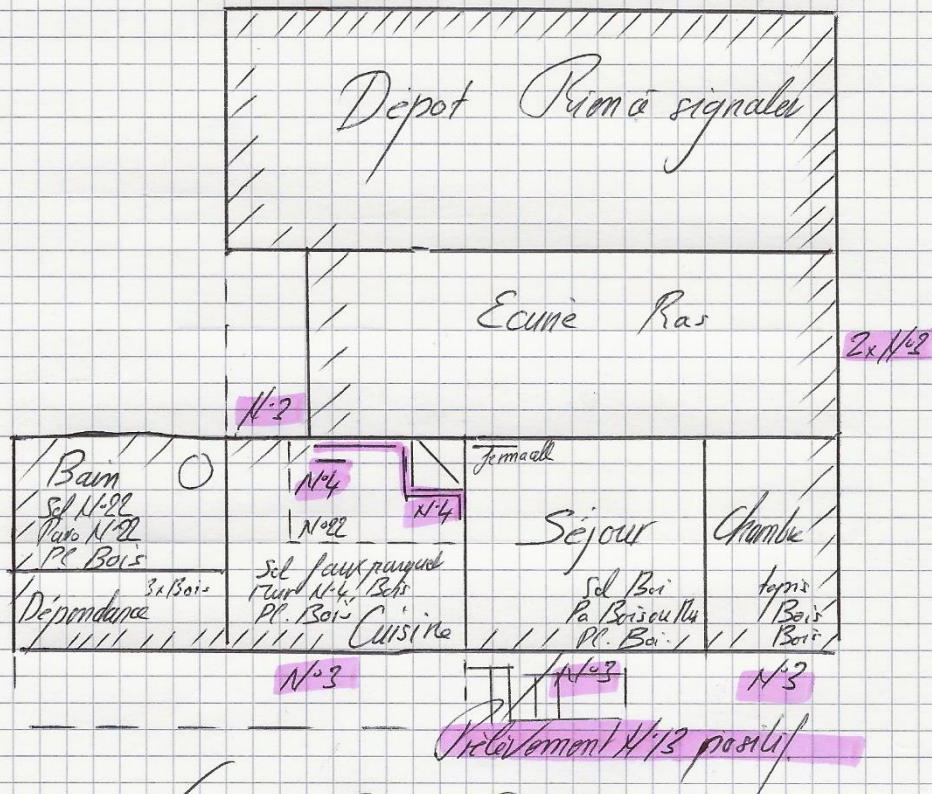
En Bleu: sans Mca
après test

Sans Couleur: sans
amiante visible

Amiante:
non décelé

Commune de Ormont-Dessus / Parcelle 1952 état 2.93

Recherche d'Amiante sur habitation N° 777



Amiante:

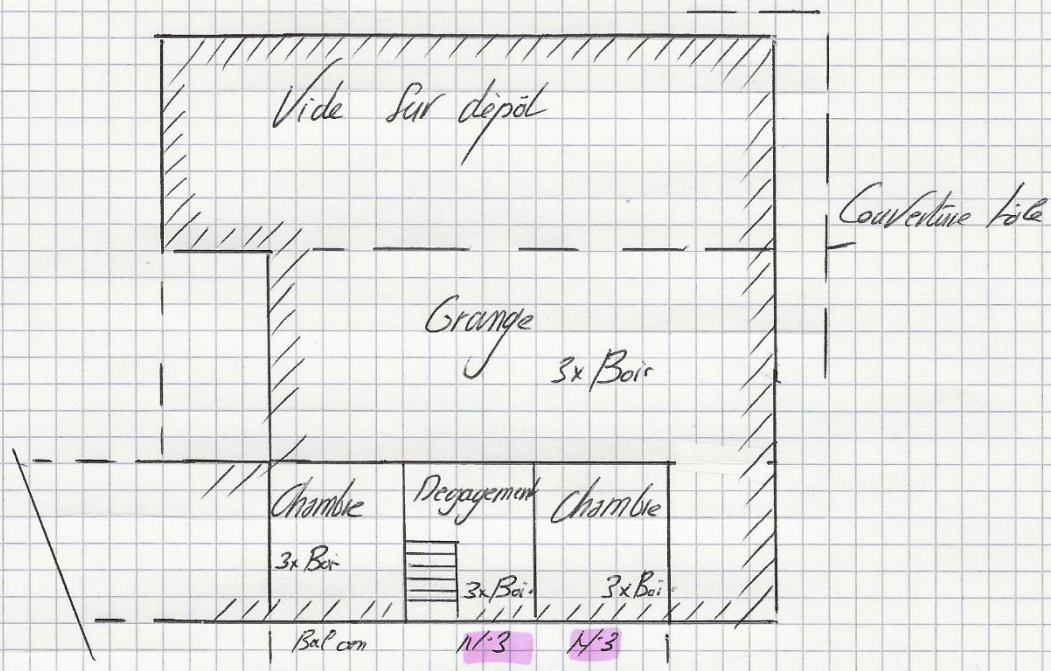
N° 3 Mastic joint

N° 4 Plaque protectrice

N° 22 Colle à clous Poix en 2006
ou état Au Ciment

avril 2023

Commune de Ormont-Dessus / Parcelle 1952
Recherche d'Amiante sur habitation no Eca 777



Vue en Plan des Combles

Amiante: N°3 Plastique jonction

40-Diagnostic PCB

Diagnostic Polychlorobiphényles (PCB) avant travaux

<u>Liste des Matériaux et installations pouvant contenir des PCB</u>	Présence/absence
Transformateurs et condensateurs électriques de plus de 1 kg	Néant
Petits condensateurs électriques	Néant
Peinture anticorrosion et peinture d'étanchéité	Néant
Joints d'étanchéité	Néant

Bâtiment construit en 1810. Base béton et solde en bois. Toiture tôle.

Sommaire:

51 Calcul des risques

52 Sommaire avec calcul des risques

51.-Tableaux et grilles d'évaluation du risque

1^{re} étape

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Le risque que le matériau libère de l'amiante est influencé par les trois facteurs suivants (fig. 2):

- a) concentration en amiante et degré d'agglomération
- b) état de la surface du matériau
- c) influences extérieures

Chacun de ces trois facteurs doit être évalué séparément. La somme de ces trois évaluations donne une appréciation globale du matériau qui peut aller de 0 à +5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3
	Fortement aggloméré	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	-1
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	0
Total = évaluation globale du matériau		

Fig. 2: évaluation du risque de libération d'amiante en fonction du matériau (cumul des trois facteurs déterminants).

2^e étape

Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amiante et exposition

Les deux facteurs suivants sont pris en compte dans l'évaluation du risque de contact avec l'amiante lié au mode d'utilisation des locaux (fig. 3):

- a) type et fréquence de l'utilisation du local
- b) emplacement du matériau contenant de l'amiante dans le local

Pour combiner l'évaluation de ces deux facteurs, on utilise une matrice de risque (fig. 3). Pour ce faire, on recourt aux lettres A, B et C pour donner une évaluation globale de l'utilisation des locaux.

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	B	C	C

Fig. 3: évaluation du risque de contact avec de l'amiante (exposition) en fonction de l'utilisation des locaux.

3^e étape

Détermination de l'urgence des mesures à prendre

3.1 Degrés d'urgence

Pour la détermination finale de l'urgence des mesures à prendre, on utilise une fois encore une matrice; elle combine les facteurs «risque de libération d'amiante en fonction du matériau» et «utilisation des locaux» et permet de savoir si le degré d'urgence est de niveau I, II ou III (fig. 4).

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

Fig. 4: détermination du degré d'urgence des mesures à prendre (I, II ou III).

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air⁹⁾
II Recommander des mesures d'assainissement	- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air⁹⁾
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Fig. 5: degrés d'urgence et mesures à prendre pour éviter toute contamination par de l'amiante.

52 Filière d'évacuation

52 – Tableau « Types de déchets et catégorisation »

Type de matériau	Code OMoD	Conditionnement	Filière d'élimination
Fibrociment	17 06 98	Emballages en plastique transparent, en double sac de benne ou en big-bag, portant l'étiquette «  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 - ORRChim).	Décharge de type B (anciennement DCMI)
Colles de carrelage ou de faïence	17 06 05 [ds]	Double sac en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette «  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 - ORRChim).	Décharge de type E (anciennement DCB) Inertam (France)**
Mastics de vitrage	17 06 05 [ds]		
Revêtements de sol synthétiques	17 06 05 [ds]		
Matériaux d'isolation	17 06 01 [ds]		
Eléments de laboratoire	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds]		
Autres déchets amiantés*	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds] 16 01 11 [ds] 16 02 12 [ds]		

** Installation de destruction des fibres d'amiante à haute température (vitrification). L'usine Inertam se trouve dans le département des Landes (40) en France.

Pour ce chantier: Les matériaux amiantés ou l'amiante seront déposés, selon les normes en vigueur et posés dans des bibags et transportés dans une décharge (Satom ou Sorsag) qui accepte l'amiante et éliminé selon le tableau ci-dessus.